

DEMANDE D'AUTORISATION DE CAPTURE D'ÉCREVISSES ALLOCHTONES POUR CAUSE DE DÉSÉQUILIBRE BIOLOGIQUE



Ecrevisse de Californie ou signal (*Pacifastacus leniusculus*)

Adresse : Parc naturel régional du Morvan – Maison du Parc 58 230 SAINT-BRISSON - FRANCE
Tel +33 (0)3 86 78 79 00 - Fax +33 (0)3 86 78 74 22 – email : pierre.durlet@parcdumorvan.org



IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Monsieur Christian PAUL
Président du Parc naturel régional du Morvan

Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc
58230 SAINT-BRISSON

Adresse : Parc naturel régional du Morvan – Maison du Parc 58 230 SAINT-BRISSON - FRANCE
Tel +33 (0)3 86 78 79 00 - Fax +33 (0)3 86 78 74 22 – email : pierre.durlet@parcdumorvan.org





IDENTITÉ DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION MATÉRIELLE DES OPÉRATIONS

Monsieur Pierre DURLET
Coordinateur du Programme LIFE Nature
"Ruisseaux de têtes de bassins et faune patrimoniale associée"

Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc
58230 SAINT-BRISSON

Adresse : Parc naturel régional du Morvan – Maison du Parc 58 230 SAINT-BRISSON - FRANCE
Tel +33 (0)3 86 78 79 00 - Fax +33 (0)3 86 78 74 22 – email : pierre.durlet@parcdumorvan.org





ACCORD DU DÉTENTEUR DU DROIT DE PÊCHE

Les opérations de capture se dérouleront sur des cours d'eau du domaine privé.

Les autorisations de pêche seront demandées à chacun des propriétaires riverains concernés.

Adresse : Parc naturel régional du Morvan – Maison du Parc 58 230 SAINT-BRISSON - FRANCE
Tel +33 (0)3 86 78 79 00 - Fax +33 (0)3 86 78 74 22 – email : pierre.durlet@parcdumorvan.org





DESCRIPTION DES OPÉRATIONS

But :

Suite à son introduction sur le bassin versant du Saint-Marc, l'Écrevisse de Californie (Écrevisse Signal) est actuellement en propagation et arrive en contact avec les populations d'écrevisses autochtones (Écrevisses pieds blancs et écrevisses pieds rouges).

Le but de l'action est de supprimer ou au moins contrôler la propagation d'Écrevisses de Californie afin de préserver les populations d'écrevisses autochtones.

Quantité et espèces capturées :

Toutes les écrevisses de Californie, quelque soit leur taille, seront prélevées et détruites sur place. Des mesures biométriques des prélèvements seront effectués afin d'avoir des données d'efficacité de ces pêches.

Les écrevisses autochtones capturées accidentellement seront immédiatement remises à l'eau.

Matériel utilisé pour la capture des écrevisses de Californie :

Les écrevisses seront repérées de nuit à la lampe électrique et ramassées à la main.

Si ce moyen de capture s'avère insuffisant, il pourra être complété par des pêches à la balance ou à la nasse. En cas d'utilisation de nasses, celles-ci seront posées le soir et relevées le lendemain matin.

Dans les portions de cours d'eau sans espèces d'écrevisses autochtones des pêches électriques pourront être réalisées par le Conseil Supérieur de la Pêche.

Adresse : Parc naturel régional du Morvan – Maison du Parc 58 230 SAINT-BRISSON - FRANCE
Tel +33 (0)3 86 78 79 00 - Fax +33 (0)3 86 78 74 22 – email : pierre.durlet@parcdumorvan.org



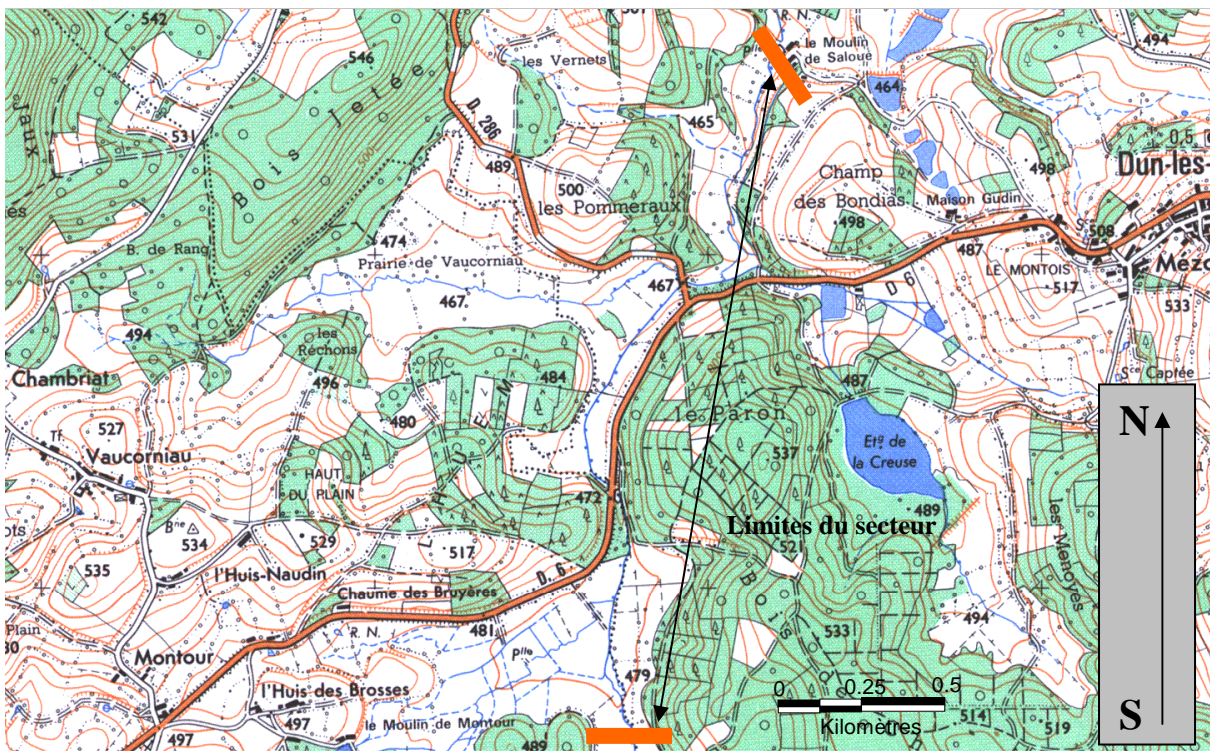
Désignation des lieux de capture :

Les opérations auront lieu dans le département de la Nièvre, sur les communes de Brassy et Dun-les-Places.

Plus précisément, la zone de capture des écrevisses de Californie se situe :

- sur le ruisseau du Saint Marc entre le Moulin de Saloué et les prairies de Montour,
- sur les affluents du Saint-Marc confluent dans ce secteur.

Plan de situation d'après la carte IGN 28230 (Montsauche-les-Settons)



Adresse : Parc naturel régional du Morvan – Maison du Parc 58 230 SAINT-BRISSON - FRANCE
Tel +33 (0)3 86 78 79 00 - Fax +33 (0)3 86 78 74 22 – email : pierre.durlet@parcdumorvan.org



PÉRIODE DES OPÉRATIONS

L'autorisation est demandée pour une durée de cinq ans.

Les opérations de capture seront réalisées au minimum deux fois par an au printemps et à l'automne. Elles seront réalisées en période de basses eaux et par eaux claires.

Le Conseil Supérieur de la Pêche sera associé à l'ensemble de ces opérations. En cas de besoin, d'autres organismes pourront être sollicités (Société d'Histoire Naturelle d'Autun, Fédération Départementale de la Pêche ...), sous la responsabilité du pétitionnaire.

Le pétitionnaire s'engage à informer les autorités de la date exacte d'exécution au minimum 15 jours avant le début des opérations.

Il s'engage également à adresser au Préfet un compte rendu annuel des opérations.

Adresse : Parc naturel régional du Morvan – Maison du Parc 58 230 SAINT-BRISSON - FRANCE
Tel +33 (0)3 86 78 79 00 - Fax +33 (0)3 86 78 74 22 – email : pierre.durlet@parcdumorvan.org

